

FORMATION AUX STRUCTURES MUTUALISTES ET AUX OUTILS D'ACCES AUX SOINS DE SANTE POUR LES TRAVAILLEURS DE 1ère LIGNE.

Un triple constat a guidé l'organisation de cette formation :

- la méconnaissance des affiliés mutualistes des statuts permettant un accès facilité aux soins de santé (OMNIO, etc.)
- le peu de résultats des campagnes d'information réalisées par les mutuelles à ce propos
- la connaissance relative des travailleurs sociaux de ces statuts

Cette formation a donc pour but de permettre aux travailleurs sociaux de mieux maîtriser le rôle des structures mutualistes et les différentes mesures proposées par l'INAMI afin d'utiliser ces informations pour les bénéficiaires concernés.

Le cycle de formation est composées de deux axes portant:

- sur le rôle général des mutualités
- sur les mesures proposées par l'INAMI pour faciliter l'accès aux soins de santé des publics selon leur statut (Omnio, BIM, DMG; etc.).

Les différents modules sont donnés par des employés des 6 principales mutualités qui se sont concertés afin de construire le contenu de cette formation.

En 2010 – 2011, il y a eu 5 sessions de formation organisées touchant 120 travailleurs sociaux Ville et CPAS confondus.

Cette formation a aussi été proposée aux professeurs de droit social des Hautes Ecoles Sociales de Charleroi, pour qu'ils l'intègrent dans leur cours dès la rentrée scolaire 2011.